



# PARTICIPATION CITOYENNE



La participation citoyenne, dispositif officiel, encadré par la loi, permet de lutter contre les actes de délinquance et incivilités d'un quartier. Par le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et les habitants, elle s'inscrit dans la sécurité du quotidien.

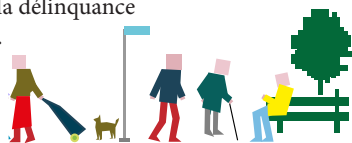
JUILLET 2022

**Rejoignez  
l'équipe de référents !**

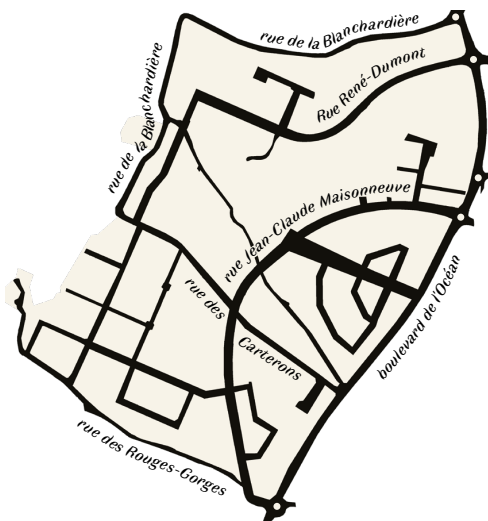


## LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

- Il établit un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus, la gendarmerie et la police municipale,
- il rassure et protège la population notamment les personnes les plus vulnérables,
- il resserre les liens sociaux et développe l'esprit civique,
- il renforce la tranquillité au cœur des quartiers et génère des solidarités de voisinage,
- il encourage les habitants à la réalisation d'actes de prévention élémentaires,
- il permet de constituer une chaîne d'alerte entre le référent de quartier et les acteurs de la sécurité (élus – gendarmerie),
- il accroît l'efficacité de la prévention de proximité,
- il améliore la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.



## LA ZONE CONCERNÉE



## 3 PARTIES PRENANTES

**Le maire**, pilote du dispositif, veille au respect de la sécurité et de la tranquillité publique sur la commune.

Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi du dispositif de participation citoyenne.

**La gendarmerie** encadre le dispositif et veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à se substituer aux forces de l'ordre. Le citoyen-référent veille, mais ne surveille pas.

Avec le concours de la police municipale, elle traite les signalements transmis par les référents. Un gendarme-référent est désigné pour entretenir un contact régulier avec les citoyens.

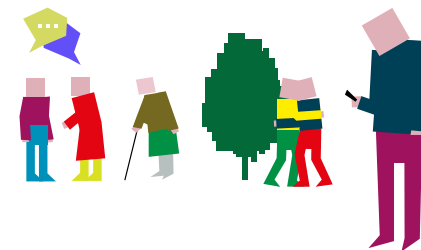
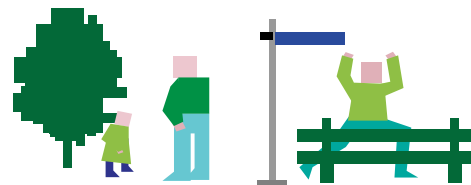
**Le citoyen-référent** est l'interlocuteur privilégié des habitants du quartier, afin de faire remonter ses signalements auprès des forces de l'ordre (événements suspects, comportements dangereux, etc.). Il participe plusieurs fois par an à des réunions avec les forces de l'ordre (gendarmerie et police municipale) pour avoir un retour sur les actions effectuées à partir des informations transmises par mail ou téléphone.



## BILAN POSITIF, DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL RECONDUIT

Le dispositif de « Participation citoyenne » offre la possibilité aux habitants de s'impliquer dans la vie et l'apaisement de leur quartier. Déployé à titre expérimental sur le quartier des Marais depuis mai 2021, ce dispositif a prouvé son efficacité.

Retardé en raison des contraintes sanitaires liées au Covid, le lancement du dispositif « participation citoyenne » à la sécurité a été mis en place en mai 2021 à titre expérimental sur le quartier des Marais. Plusieurs réunions communes entre les citoyens-référents, la gendarmerie et la police municipale se sont déroulées entre 2021 et 2022.



Grâce aux signalements des citoyens-référents, la gendarmerie a pu intervenir plus régulièrement et plus efficacement sur ce secteur. L'évaluation annuelle du dispositif a amené la Ville à prolonger cette expérimentation en invitant des référents supplémentaires à rejoindre le dispositif.

**Rejoignez l'équipe des référents**  
en complétant le formulaire en ligne ou au dos de ce document.

**Vous constatez des comportements suspects ou des incivilités récurrentes ?**

Dites-le à vos citoyens-référents en écrivant à l'adresse suivante : [referents.quartierdesmarais@gmail.com](mailto:referents.quartierdesmarais@gmail.com)

**Vous êtes victime ou témoin d'un crime, d'un délit ou d'un comportement dangereux ?**

Composez le 17 !

# APPEL À CANDIDATURE

Vous souhaitez rejoindre les citoyens-référents  
du quartier des Marais ?



## Fiche d'inscription citoyen-référent

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Habitant à Couëron depuis .....

Date et lieu de naissance .....

Adresse mail .....

Téléphone portable .....

Téléphone fixe .....

### Votre motivation pour être référent

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ne pas jeter sur la voie publique

Fiche à rendre complétée au service prévention tranquillité publique  
**avant le 30 septembre**

Hôtel de ville 8 place Charles-de-Gaulle 44220 Couëron

Formulaire en ligne : [bit.ly/participationcitoyenne2022](http://bit.ly/participationcitoyenne2022)



Formulaire  
en ligne

En répondant au questionnaire, j'accepte que la Ville de Couëron recueille les données pour communiquer avec les candidats du dispositif de participation citoyenne. Conformément au Règlement européen sur la protection des données, vous pouvez demander à consulter, rectifier ou supprimer vos données en contactant le délégué à la protection des données : [dpd@mairie-coueron.fr](mailto:dpd@mairie-coueron.fr)